

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

Quand verser votre Taxe d'Apprentissage (ou barème)?

Votre versement doit nous parvenir entre le

1 janvier

et le

31 Mai 2021

À réception, nous vous adressons un reçu avec le montant et la date

de versement.

LPO Balzac-d'Alembert est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage avec le code UAI

0360024f

Le nouveau barème, appelé « Solde de la taxe d'apprentissage » correspond à 13 % de la taxe d'apprentissage. Ces fonds sont destinés à des dépenses libératoires effectuées par l'entreprise.

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

0,68%

de votre masse salariale brute 2020

QUOTA

87%

de votre taxe, versés à votre OPCO de branche

Bénéficiaires exclusifs : les CFA. Le LPO Balzac-d'Alembert est une unité de formation du CFA de l'Académie d'Orléans-Tours. "BARÈME" OU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

13%

de votre taxe, versée directement aux établissements de votre choix

> Adressez votre versement au LPO Balzac-d'Alembert avant le 31 mai 2021

Comment verser sa taxe d'apprentissage au LPO Balzac-d'Alembert?



Par chèque à l'ordre, de M. l'Agent comptable du LPO Balzac-d'Alembert



Par virement aux coordonnées bancaires suivantes

Identifiant national de compte bancaire - RIB								
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation				
10071	36000	00001000147	20	TPCHATEAUROUX				

Identifiant international de compte bançaire - IBAN

١.	Technical international de compte bandaire 115/114										
	IBAN (International Bank Account Number)										
BIC (Bank Indentifie											
	FR76	1007	1360	0000	0010	0014	720	TRPUFRP1			

Utiliser notre outil de calcul et d'édition de bordereau pour faciliter vos démarches administratives, fichier Excel;

"CALCUL BORDEREAU 13% 20021"